



Distribution Services Industriels

L'efficacité d'une société de services
par la volonté d'une Entreprise Adaptée



Le groupe DSI



DSI, titulaire de l'agrément Entreprise Adaptée depuis 1996,

est une entreprise privée, sociale et inclusive qui se développe sur un marché concurrentiel tout en employant une majorité de collaborateurs en situation de handicap.

6

Domaines d'activités

15%

Croissance/an

1300

Salariés

+78%

Travailleurs Handicapés

Site internet : www.dsi-ap.com

Nos implantations



DSI Occitanie

Toulouse
Montpellier



DSI Atlantique

Nantes



DSI Aquitaine

Bordeaux



DSI Île-de-France

Paris
Lille



DSI Méditerranée

Marseille
Sophia Antipolis



DSI Auvergne - Rhône-Alpes

Lyon



Prestation de service

La prestation en direct

Client



L'entreprise adaptée répond en direct au marché



La co-traitance

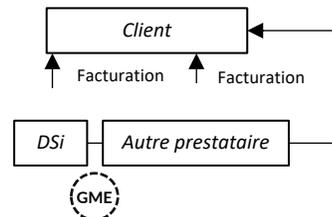
Client



L'entreprise adaptée s'associe à un autre acteur pour répondre au marché (pour bénéficier d'une taille critique, d'un maillage géographique plus large ...)



Autre prestataire



Prestation de service à objectif de résultat

Continuité de service

UO/ forfait



Intérim

Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement national
« **Cap vers l'entreprise inclusive** »
pilote par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.



*Motif de recours spécifique sans justification
« bénéficiaire de l'obligation d'emploi »
au titre de l'article L. 5212-13 du code du travail*

Atteindre et dépasser votre OETH de 6%

L'intérim intégré à votre effectif pour votre déclaration

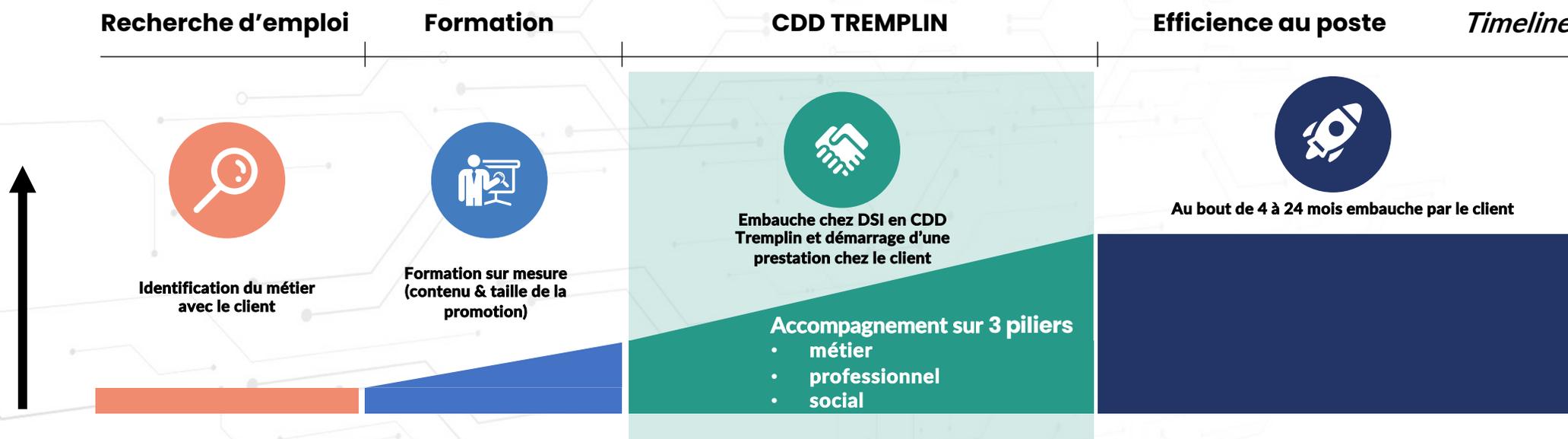
→ Durée du contrat portée à 24 mois, de date à date

La collaboration groupe DSI



CDD tremplin

DSI met en relation **l'ensemble des acteurs du marché**, de l'accompagnement et de la formation pour **l'inclusion du travailleur en situation de handicap**.



Les bénéfices de la collaboration



Compétences

- Des professionnels formés et qualifiés
- Des équipes engagées et motivées
- Stabilité des équipes



Economie

- Acteur de l'économie sociale et solidaire
- Diminution de la contribution AGEFIPH ou FIPHFP des Clients



CSRD (Taxonomie européenne)

- Amélioration des critères ESG
- Performance sur le bilan extra financier



Engagement

- Participation à vos démarches RSE
- Impact positif sur l'image de l'entreprise
- Partenariat à forte dimension sociale et environnementale

Inclusion

Performance économique et sociale

Bienveillance

Le Groupe DSI : notre savoir-faire en faveur de l'inclusion



L'inclusion constitue le fondement de l'activité de DSI :

c'est la concrétisation des valeurs que nous portons.

Nos métiers



SUPPLY CHAIN

- Logistique in-situ & ex-situ
- Préparation de commandes
- Magasinage
- Stockage
- Transport



INDUSTRIE

- Assemblage mécanique
- Maintenance
- Câblage
- Support bureau d'étude
- Ingénierie & méthode
- Qualité
- Confection



FM BUILDINGS

- Multiservices / multitechniques
- Energie
- Espaces verts
- Dessin DAO / BIM
- Nettoyage de locaux

ProDigiUp
GRUPE OSI

SERVICES NUMERIQUES

- Gestion de projet
- Support
- Développement logiciel
- Informatique écoresponsable
- Data



EXPERTISE HANDICAP

- Sensibilisation au handicap
- Référent handicap externalisé
- Diagnostic politique handicap



FM SERVICES

- Accueil et secrétariat
- Assistance administrative
- Gestion de la relation Client
- Numérisation et archives
- Impression offset et numérique
- FM parc impression

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



EN 9100
BUREAU VERITAS
Certification



Talents et compétences

DSI accompagne ses collaborateurs dans leurs montées en compétences en proposant **des formations et un accompagnement adapté.**

Pour cela « l'Académie DSI » développe plus de **300 programmes de formation** et des tutoriaux vidéo.

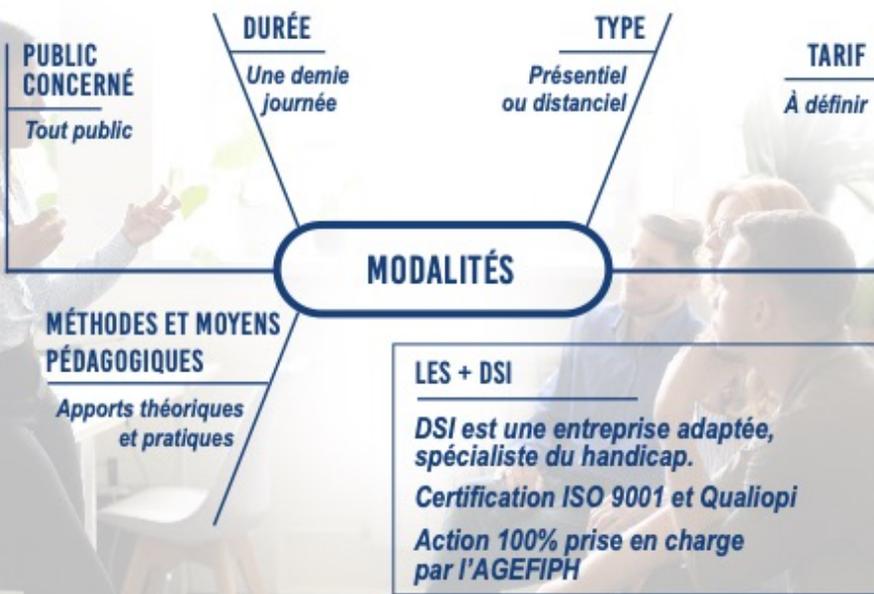
Formation, montée en compétences, apprentissage, qualification ...



Sensibilisation au handicap



SENSIBILISATION AU Handicap



SOMMAIRE

QU'EST CE QU'UNE
ENTREPRISE ADAPTÉE ?

LE HANDICAP

LE HANDICAP
AU TRAVAIL

L'OETH

LE MAINTIEN
DANS L'EMPLOI

PARTICULARITÉ
DU RECRUTEMENT

MÉTHODE
D'INTÉGRATION

ROLE DU RÉFÉRENT
HANDICAP



ACADÉMIE



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi de 1987 modifiée par la loi du 11 février 2005

Toutes les entreprises de 20 salariés ou plus, qu'elles soient publiques ou privées, ont obligation d'employer (à temps plein ou à temps partiel) des travailleurs en situation de handicap dans la proportion de **6% de l'effectif total de salariés**.



Décret n°2019-523 du 27 mai 2019

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2020

- Seul **l'emploi direct** est pris en considération dans le calcul du taux d'emploi de travailleurs handicapés
- Le recours aux ESAT-EA vient en **déduction de la contribution** due par les entreprises dont le taux d'emploi est < à 6%



Le montant de la déduction est calculé en appliquant un taux de 30 % au prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations figurant au contrat, duquel sont déduits les coûts des matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation.

- **Assiette de calcul** : Chiffre d'affaires utile
- **Niveau de valorisation** : 30% (sans distinction de type de contrat ni de taille de l'entreprise cliente)
- **Plafond variable selon le « comportement » de l'entreprise** :
 - Plafond à 50% du reste dû par contribution si taux emploi < à 3%
 - Plafond à 75% du reste dû par contribution si taux d'emploi > à 3%



Ils nous font
 confiance





**Merci pour
votre attention**



dsi-ap.com



AG